

Date : Pièces à annexer au dossier : copie des avis d'imposition N-1 et N-2

Vos coordonnées	
Etat civil : M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/>	Etat civil : M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/>
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Date de naissance :	Date de naissance :
Tél. :	Tél. :
Email :	Email :
Adresse :	
Marié(e) <input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> veuf(ve) <input type="checkbox"/> divorcé(e) <input type="checkbox"/> union libre <input type="checkbox"/> pacsé(e) <input type="checkbox"/> autre :	
Nombre d'enfants à charge :	Age :

Votre logement actuel	
Type :	Dont vous êtes : locataire HLM <input type="checkbox"/> Locataire parc privé <input type="checkbox"/> Hébergé <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :
Montant du loyer :	Dont APL ou allocations logement :

Votre situation professionnelle	
Emploi occupé : CDI <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> Intérim <input type="checkbox"/> autre : <input type="checkbox"/>	Emploi occupé : CDI <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> Intérim <input type="checkbox"/> autre : <input type="checkbox"/>
Date d'entrée :	Date d'entrée :
Employeur :	Employeur :
Lieu :	Lieu :
Revenus nets mensuels :	Revenus nets mensuels :

Vos charges mensuelles	
Emprunts en cours : mensualité : Date de fin :	Emprunts en cours : mensualité : Date de fin :
Pension alimentaire (à charge <input type="checkbox"/> ou perçue <input type="checkbox"/>)	Pension alimentaire (à charge <input type="checkbox"/> ou perçue <input type="checkbox"/>) :
impôts sur le revenu (annuels) :	impôts sur le revenu (annuels) :
Revenu fiscal de référence N-2 :	Revenu fiscal de référence N-2 :

Votre projet d'accession	
Achat du logement occupé actuellement <input type="checkbox"/>	
Achat d'un autre logement ancien <input type="checkbox"/> Accession dans le neuf <input type="checkbox"/>	Secteur géographique recherché : Type de logement souhaité :
Budget mensuel pour l'acquisition :	Montant d'un éventuel apport :

Observations éventuelles :

Acheter un logement avec Clamart Habitat

Clamart Habitat va inscrire la vente de logements à ses locataires comme l'un de ses principaux objectifs à travers deux types de vente : la vente HLM concernant le patrimoine ancien et l'accession sociale à la propriété pour l'acquisition de logements neufs.

La vente HLM

L'Office entend ainsi offrir aux locataires volontaires, sur les résidences mises en vente, la possibilité d'accéder à la propriété, à des conditions adaptées à leurs capacités financières, tout en les accompagnant dans leur parcours résidentiel au travers notamment des dispositifs de sécurisation comme la garantie relogement, la garantie rachat du bien ou l'assurance revente. Sur la base du volontariat, seules les familles qui le souhaitent pourront devenir propriétaires. Celles qui le souhaitent pourront rester locataires.

Qui peut devenir propriétaire ?

Pour les logements occupés. Tous les locataires de Clamart Habitat qui le souhaitent peuvent déposer une demande si leur résidence est concernée par la vente. Ils seront conviés à une réunion publique d'information au cours de laquelle seront présentées les grandes étapes du projet.

Les logements occupés peuvent uniquement être acquis par :

- Le locataire et/ou son conjoint (marié ou pacsé),
- Les ascendants ou descendants du locataire sous condition de ressources.

Pour les logements libres de toute occupation Une priorité est donnée aux locataires de Clamart Habitat.

Quels sont les intérêts ?

- La constitution d'un patrimoine immobilier.
- Une connaissance parfaite du logement acheté et de son environnement pour les locataires occupants.
- Un prix de vente attractif, inférieur au marché pour les locataires de Clamart Habitat.
- Un accompagnement personnalisé tout au long du processus d'achat.

L'accession sociale à la propriété

L'accession sociale à la propriété permet de devenir propriétaire d'un logement neuf. Elle est destinée à des ménages résidant en location, pour leur permettre de devenir propriétaire à des prix abordables. Il est proposé ainsi d'acheter un logement neuf, de qualité équivalente à celle du privé, sur plan ou récemment achevé, à un prix plafonné.

Quels sont les avantages de l'accession sociale ?

Vous pouvez bénéficier de prêts à taux avantageux, si vos revenus ne dépassent pas un certain plafond. Ces prêts ouvrent des droits à l'APL selon les ressources et la composition du ménage.

Que se passe-t-il si vous rencontrez une difficulté après l'acquisition ?

Un accident de la vie peut toujours arriver : divorce, chômage...

Dans ce cas, vous bénéficiez, sous certaines conditions, de garanties :

- Une garantie de relogement dans notre patrimoine (trois offres vous seront proposées),
- Une garantie de rachat du bien,
- Une assurance revente (indemnisation de la moins-value en cas de revente à perte).

Un conseiller de vente vous accompagnera tout au long des étapes de l'achat. Il sera à votre disposition pour vous apporter toutes les informations nécessaires.